

**ALLOCUTION DE S. E. M^{me} SYLVIE LUCAS,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
À L'OUVERTURE DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

LE 2 MARS 2009

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs,

Je suis honorée de m'adresser à vous en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social, à l'occasion de l'ouverture de la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme. Je tiens à vous assurer du plein soutien du Conseil à l'action menée par la Commission pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde.

Au cours de cette session, votre Commission s'intéressera plus particulièrement à la question prioritaire du « partage égal des responsabilités entre femmes et hommes, y compris des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida ». En choisissant ce thème, elle reconnaît que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne pourront pas devenir une réalité sans un partage équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes.

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans le partage des tâches domestiques et des soins continuent à exister partout dans le monde et s'expliquent, entre autres, par des rapports de force inégaux entre les deux sexes et par les stéréotypes qui ont toujours cours sur leurs rôles respectifs. En conséquence de la part disproportionnée qui leur revient dans les travaux domestiques, y compris dans les soins à dispenser, les femmes et les filles font face à des difficultés dans nombre de domaines, y compris dans l'accès à l'éducation et à un travail rémunéré. Ce partage inégal des tâches limite aussi leur possibilité de jouer un rôle à tous les niveaux des sphères de décision; thème particulièrement important qui sera examiné au cours de votre session.

Mesdames et Messieurs,

Si l'arrivée de plus en plus nombreuse de femmes sur le marché du travail a des conséquences sensibles sur les soins dispensés, il est intéressant de noter que ce phénomène ne contribue pas nécessairement à rééquilibrer la répartition des tâches entre les femmes et les hommes. Au contraire, ce sont souvent d'autres femmes qui prennent en charge les travaux domestiques non rémunérés. Issues de milieux défavorisés, notamment de l'immigration, elles ont généralement de faibles revenus et peu ou pas de protection sociale. Les soins rémunérés, que ce soit dans le secteur informel ou non, ont aussi tendance à être dispensés en grande majorité par des femmes.

La valeur économique du travail non rémunéré des femmes n'est pas non plus suffisamment reconnue, y compris dans les relevés nationaux, ce qui compromet la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement social et de leur contribution à la croissance économique. Cette lacune n'est pas sans conséquences dans le contexte de la crise financière mondiale qui se dessine.

La pandémie du VIH/sida a contribué encore à renforcer le rôle d'aidant joué par les femmes et les filles, en particulier lorsque les systèmes de santé sont insuffisants. Les responsabilités vont des soins quotidiens aux personnes atteintes du VIH/sida à la prise en charge des enfants dont les parents sont morts du sida. Ce surcroît de responsabilités peut avoir de lourdes conséquences sur la santé et le bien-être de ces femmes, influant sur leurs moyens d'assurer leur subsistance et de subvenir aux besoins de leur famille.

On s'accorde de plus en plus sur le rôle à jouer par les hommes en vue d'un partage égal des responsabilités, y compris dans les soins dispensés aux personnes atteintes du VIH/sida. De nombreuses mesures ont été prises pour encourager et soutenir les hommes dans cette voie, et j'espère que les deux semaines à venir seront l'occasion pour témoigner de ces expériences et échanger des acquis et des bonnes pratiques dans ce domaine.

Malgré les mesures déjà prises, il reste en effet encore beaucoup à faire pour que le partage égal des responsabilités entre les hommes et les femmes devienne une réalité, y compris à travers l'adoption de législations, de politiques publiques, de programmes, de campagnes de sensibilisation et de formations. Les

conclusions agréées que votre Commission doit adopter à ce sujet, revêtent de ce fait une importance particulière. Les mesures recommandées guideront les travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil économique et social s'emploie à accroître son efficacité en tant que principal organe des Nations Unies pour la coordination, l'examen des politiques et la fourniture de directives sur les questions de développement économique et social. Les nouvelles méthodes de travail du Conseil, y compris l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, sont conçues pour faire progresser le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement.

Le Conseil a invité les commissions techniques à apporter leur contribution à l'Examen ministériel annuel, qui porte cette année sur « La mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris au niveau international dans le domaine de la santé publique ». Je me félicite de la décision de la Commission de la condition de la femme de donner suite à cette invitation et d'organiser une session sur les perspectives sexospécifiques de la santé publique dans le monde. Ce sera avec plaisir que je participerai la semaine prochaine à votre débat à ce sujet.

La Commission de la condition de la femme a fait des efforts considérables pour renforcer l'efficacité de sa collaboration avec le Conseil économique et social au cours des dernières années, notamment grâce à une participation active aux réunions

annuelles du Bureau du Conseil avec les présidents des commissions techniques, et aux réunions des groupes de travail de présidents des commissions techniques au cours de la session de fond. Tout aussi importants sont les efforts que la Commission continue de déployer pour améliorer la collaboration avec d'autres commissions techniques, notamment dans le cadre des travaux menés avec la Commission de statistique sur la mise au point d'indicateurs concernant la violence à l'égard des femmes, et du débat conjoint avec la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale sur la législation concernant la violence à l'égard des femmes qui doit avoir lieu à la présente session.

Monsieur le Président,

Madame la Vice-Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à féliciter la Commission de ses méthodes de travail actuelles, qui sont fortement axées sur la promotion et le suivi de la mise en œuvre au niveau national, notamment au moyen du dialogue. J'espère qu'en choisissant ses nouveaux thèmes prioritaires, la Commission pourra en identifier qui lui permettent d'apporter une contribution aux travaux du Conseil et à d'autres organes intergouvernementaux, pour renforcer encore son rôle de catalyseur dans la promotion de l'égalité des sexes et pour améliorer la collaboration avec d'autres organes.

Comme 2010 est le quinzième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social sera axé sur « la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international et

des engagements pris en ce qui concerne l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes ». La Commission de la condition de la femme aura ainsi une occasion importante d'apporter une contribution de fond à cet examen annuel. Je suis sûre que le Conseil et la Commission poursuivront leur collaboration constructive dans le cadre des préparatifs de cet événement important.

Je souhaite à la Commission une session très productive, et j'attends avec intérêt les résultats de ses travaux.

Je vous remercie.